



## **APPEL D'OFFRES**

**Secteur : Compas – Service d'accueil et de soutien aux nouveaux arrivants francophones de Terre-Neuve-et-Labrador**

**Services professionnels pour**

**Création d'un plan de communication et de promotion des services d'établissement francophones dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador.**

**Saint-Jean, T.-N.-L.; le 28 février 2024**

Le genre masculin est utilisé dans le présent document afin d'alléger le texte.



**La Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador** (FFTNL) est un organisme sans but lucratif qui travaille à la défense et à la promotion des droits et intérêts de la communauté francophone et acadienne de Terre-Neuve-et-Labrador. Sa mission est de promouvoir la francophonie de Terre-Neuve-et-Labrador et de faciliter son développement.

Chapeauté par la FFTNL, le **Compas**, service d'établissement pour les nouveaux arrivants francophone, a pour mission d'accueillir les immigrants francophones dans la province de Terre-Neuve-et-Labrador, de les connecter vers les ressources et les services appropriés à leurs besoins et de les orienter vers la communauté francophone de la province pour favoriser leur intégration réussie.

## **1. OBJET**

### **Objectif :**

Dans le but d'améliorer la visibilité des services d'établissement pour les francophones de la province de Terre-Neuve-et-Labrador, le Compas souhaite développer un plan de communication. Le service étant méconnu et peu visible tant dans la communauté francophone même que dans la province en général, l'objectif principal est donc de créer un plan de communication qui permettra de faire connaître le Compas et les services qu'il offre à l'ensemble de la communauté Terre-Neuvienne et Labradorienne et de communiquer efficacement avec les francophones déjà clients de l'organisme.

### **Contexte :**

Le Compas offre des services d'établissement au sein de l'entièreté de la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Avec une équipe réduite basée principalement à Saint-Jean avec un deuxième point de contact au bureau régional à Corner Brook, le Compas doit offrir des services à l'ensemble de la province qui est composé de l'île de Terre-Neuve et de la région du Labrador. Avec un si grand territoire et une équipe réduite dans un milieu où le français est minoritaire, il est important que les services soient visibles et que le Compas soit facile à trouver pour aller rejoindre le plus de francophones possible dans la province. Une meilleure visibilité des activités et des services offerts aiderait à la rétention des nouveaux arrivants francophones dans la région.

## **2. MANDAT DU CONSULTANT**

Le Compas a besoin de connaître quels sont les meilleurs moyens pour rejoindre les francophones de la province. Le mandat du consultant sera d'analyser la réalité de la communauté francophone de Terre-Neuve-et-Labrador qui est en milieu minoritaire. Ensuite, il devra développer un plan de communication adapté à l'organisme, à la réalité de la province et de la communauté francophone pour rejoindre efficacement la population ciblée.

### **Analyse de besoins**

Le rôle du consultant sera d'élaborer des outils pour consulter la population francophone de la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Il devra ensuite faire le suivi et la compilation des résultats afin de déterminer les actions à prendre pour promouvoir les services de Compas au sein de la population francophone de Terre-Neuve-et-Labrador. Le consultant devra élaborer une stratégie de communication comprenant les meilleures façons de transmettre l'information concernant les services et les activités offerts par Compas à l'ensemble des francophones de la province.

### **Plan d'action**

À la suite de la consultation auprès des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador, un plan de communication doit être développé en fonction des données recueillies. Il sera important d'identifier les ressources disponibles et ce qui doit être amélioré pour diffuser l'information relative aux services d'établissement et des activités de Compas de façon efficace avec les francophones dans la province. Il faudra prendre en compte les particularités de l'organisme et les réalités territoriales de la communauté francophone. Cette planification visera des objectifs à court, moyen et long terme.

### **3. EXIGENCES**

Il est demandé aux soumissionnaires d'inclure dans la proposition des éléments démontrant *une capacité, des réalisations ou des expériences*.

- Démontrant une expertise de création de plan de communication pour des organismes sans buts lucratifs
- Avec les communautés francophones et acadiennes en situation minoritaires;
- Faisant preuve d'une expertise à réaliser des analyses de besoins et à créer un plan pour répondre à ces besoins;

Le consultant doit également pouvoir démontrer les **compétences** suivantes :

- Une parfaite maîtrise écrite et orale du français;
- Un bon niveau (lu, écrit, parlé) en anglais;
- Sa capacité à travailler de façon autonome et proactive.

### **4. PRÉPARATION ET DÉPÔT DE LA PROPOSITION**

Le consultant devra fournir une **offre de service avec ventilation des honoraires** par poste de dépense. **L'offre de service** doit contenir les éléments suivants :

- Coordonnées de l'entreprise soumissionnaire (adresse postale et électronique, numéro de téléphone);
- Description de l'entreprise, y compris son expérience ou son expertise (tel qu'indiqué dans la section 3);
- Description du mandat et des tâches tels que compris par l'entreprise;
- Description du plan d'action;

- Coût selon les tâches et échéanciers.

**Date d'ouverture de l'appel d'offres : 28 février 2024**

**Date d'échéance : 22 mars 2024, 18h (heure de Terre-Neuve)**

La date limite pour déposer une proposition est le vendredi 22 mars 2024 à 18h (heure de Terre-Neuve). Les offres remises hors des délais ne seront pas prises en compte.

**Communication :**

Les propositions doivent être envoyées par courrier électronique à [appel-offres@fftnl.ca](mailto:appel-offres@fftnl.ca) au plus tard à la date et l'heure mentionnées ci-dessus.

## **5. MODALITÉS**

Les modalités qui suivent s'appliquent au présent appel d'offres. Le fait de présenter une proposition en réponse à la présente demande constitue l'acceptation de ces exigences et modalités.

**Droit de modification :**

Le demandeur se réserve le droit de modifier l'appel ou d'ajouter des éléments à son contenu. Dans un tel cas, les soumissionnaires seront avisés.

**Dépenses engagées :**

Le soumissionnaire est responsable d'assumer la totalité des dépenses pour la préparation et la soumission d'une proposition. L'enveloppe maximale pour ce projet est de 20,000\$, et doit inclure les honoraires, la TVJH, et tout éventuels frais de déplacements nécessaires.

**Langue de travail :**

Le français oral et écrit et l'anglais oral et écrit sont exigés pour ce travail. Toutefois, la communication avec le commanditaire et les extrants devront se faire en français.

**Évaluation des propositions :**

Les soumissions seront évaluées par la FFTNL, qui se réserve le droit d'accorder un contrat strictement en fonction des propositions soumises ou d'entamer d'autres négociations avec un ou d'autres consultants. Le comité d'évaluation se réserve le droit de rejeter toutes les propositions. Seul le soumissionnaire retenu sera informé.

**Acceptation et entente contractuelle :**

Le demandeur n'a aucune obligation envers un soumissionnaire avant qu'une entente de service soit signée entre le demandeur et le consultant retenu.

**Annulation de contrat :**

Certains motifs justifient une résiliation de contrat entre le demandeur et le consultant. Ces motifs peuvent être, notamment, les suivants :

- Le consultant ne respecte pas une des exigences essentielles au contrat ou aux spécifications;
- Le consultant n'est plus solvable;
- Le consultant a déclaré faillite.

**Propriété matérielle et droits d'auteurs :**

Les travaux réalisés par le fournisseur en vertu du présent contrat, y compris tous les accessoires tels les rapports de recherche et autres, deviendront la propriété entière et exclusive de la FFTNL, qui pourra en disposer à son gré. Le fournisseur cède et transfère à la FFTNL tous les droits d'auteur sur les documents réalisés en vertu du présent contrat. Cette cession de droits d'auteur est consentie sans limites de territoire ni de temps et sans limites de quelque nature que ce soit.

-----